



CROISSY INFO

Avis de publicité

APPEL A CANDIDATURE A DESTINATION DES ASSOCIATIONS ET DES PERSONNES PARTICIPANT A DES ACTIONS D'ANIMATION, DE PREVENTION ET DE DEVELOPPEMENT SOCIAL DANS LA COMMUNE

Le Maire et Président du CCAS, Jean-Roger DAVIN informe

A la suite de la démission d'un membre nommé du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, celui-ci lance un appel à candidature pour mobiliser un nouveau membre issu de la société civile.

En application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il m'incombe de nommer le représentant d'une association qui œuvre en **faveur des personnes âgées et retraités**

Lesdites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en adressant une liste comportant au moins trois personnes sauf impossibilité dûment justifiée.

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- **Dûment mandatées par l'association** pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département ;
- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social **dans la commune** ;
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS ;
- Qui ne sont pas membres du conseil municipal.

DELAI IMPERATIF

Les liste des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Monsieur le Maire **au plus tard le lundi 19 septembre 2022**, sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises en main propre à l'accueil de la Mairie (Dépôt sur rendez-vous au 01.30.09.31.48).

Les représentants retenus seront désignés par un arrêté municipal.

A Croissy-sur-Seine, le **lundi 5 septembre 2022**,
Le Maire et Président du CCAS,

